

Commission Locale de l'Eau SAGE de la Canche

Commission Qualité
21 octobre 2016

LES ENJEUX DE LA GESTION DES EAUX PLUVIALES

Annabelle MORMENTYN



AGENCE DE L'EAU
ARTOIS - PICARDIE

Etablissement public du Ministère chargé
du développement durable

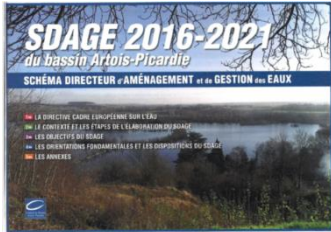
ISO 9001
ISO 14001
OHSAS 18001

LES ENJEUX DE LA GESTION DES EAUX PLUVIALES

- **SDAGE 2016-2021 ;**
- **Contexte Loi NOTRe ;**
- **Contexte réglementaire (Arrêté du 21/07/2015) ;**
- **Les réponses techniques;**
- **L'accompagnement financier.**

LES ENJEUX DE LA GESTION DES EAUX PLUVIALES

LE SDAGE 2016-2021



orientation A-2 – Maîtriser les rejets par temps de pluie en milieu urbain par des voies alternatives et préventives

Disposition A-2-1 : Gérer les eaux pluviales

"Les orientations et prescriptions des SCOT, des PLU et cartes communales favorisent l'infiltration des eaux de pluie à la parcelle..."

La conception des aménagements ...nouveaux intègre la gestion des eaux pluviales.

Dans les dossiers d'autorisation ou de déclaration..., l'option d'utiliser les techniques limitant le ruissellement et l'infiltration sera obligatoirement étudiée...

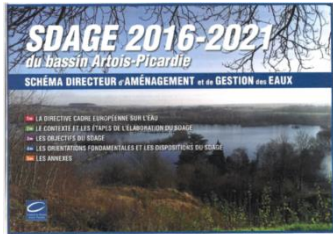
nouveauté

Disposition nouvelle A-2-2: Réaliser les zonages pluviaux :

intégrer la gestion pluviale dans les zonages pluviaux des documents d'urbanisme

LES ENJEUX DE LA GESTION DES EAUX PLUVIALES

LE SDAGE 2016-2021



orientation C-1 – Limiter le ruissellement en zones urbaines et en zones rurales pour réduire les risques d'inondation et les risques d'érosion des sols et coulées de boues

Disposition C-2-1 : Ne pas aggraver les risques d'inondations

« Pour l'ouverture à l'urbanisation de nouvelles zones, les orientations et les prescriptions SCOT, PLU communaux et intercommunaux comprennent des dispositions visant à ne pas aggraver les risques d'inondations notamment à l'aval en limitant l'imperméabilisation, en privilégiant l'infiltration, en facilitant le recours aux techniques alternatives et au maintien des éléments fixes du paysage »



LES ENJEUX DE LA GESTION DES EAUX PLUVIALES

DE NOUVELLES COMPÉTENCES POUR LES EPCI

- **Loi NOTRe n° 2015-991 du 07/08/2015 :**
 - **Compétence ASSAINISSEMENT obligatoire au plus tard au 01/01/2020,**
 - **Compétence ASSAINISSEMENT optionnelle à compter du 01/01/2018.**

nouveauté

La compétence «assainissement» inclut la gestion des eaux pluviales

Note d'information de la Direction Générale des Collectivités Locales (13/07/2016)

LES ENJEUX DE LA GESTION DES EAUX PLUVIALES

DE NOUVELLES COMPÉTENCES POUR LES EPCI

Mais des questions :

- **Quelles sont les limites du service des eaux pluviales :**
 - Urbaines ?
 - Rurales ?
 - Les deux ?
- **Quel financement ?**
 - Assainissement : SPIC financé par les redevances des usagers
 - Eaux pluviales : budget général des Collectivités
- **Quelle limite entre la gestion des eaux pluviales urbaines et la gestion des inondations liées à la GEMAPI ?**
- **Quid des ouvrages de gestion intégrée des eaux pluviales ?**
 - Ouvrages multifonctions
 - Voiries
 - Espaces verts
 - Assainissement

} gestion partagée

LES ENJEUX DE LA GESTION DES EAUX PLUVIALES

DES ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES IMPORTANTES

- **Arrêté du 21/07/2015 relatif au système d'assainissement collectif et installation d'assainissement non collectif supérieur à 1,2 kg/j DBO₅ (20eh)**

nouveauté

- **Introduction du principe de gestion de eaux pluviales le plus en amont possible pour limiter les apports d'eaux pluviales dans le système de collecte ;**
- **Prise en compte du fonctionnement du système de collecte pour la conformité réglementaire (temps de pluie).**

LES ENJEUX DE LA GESTION DES EAUX PLUVIALES

DES ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES IMPORTANTES

Arrêté du 21/07/2015

- **Le système de collecte des eaux pluviales ne doit pas être raccordé au système de collecte des eaux usées,**
- **Pour les systèmes de collecte en tout ou partie unitaire : les solutions de gestion des eaux pluviales le plus en amont possible sont étudiées afin de limiter les apports d'eaux pluviales dans le système de collecte :**
 - **Solutions alternatives prioritaires si viabilité technico-économique,**
 - **A défaut, construction de bassin de pollution.**

LES ENJEUX DE LA GESTION DES EAUX PLUVIALES

DES ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES IMPORTANTES

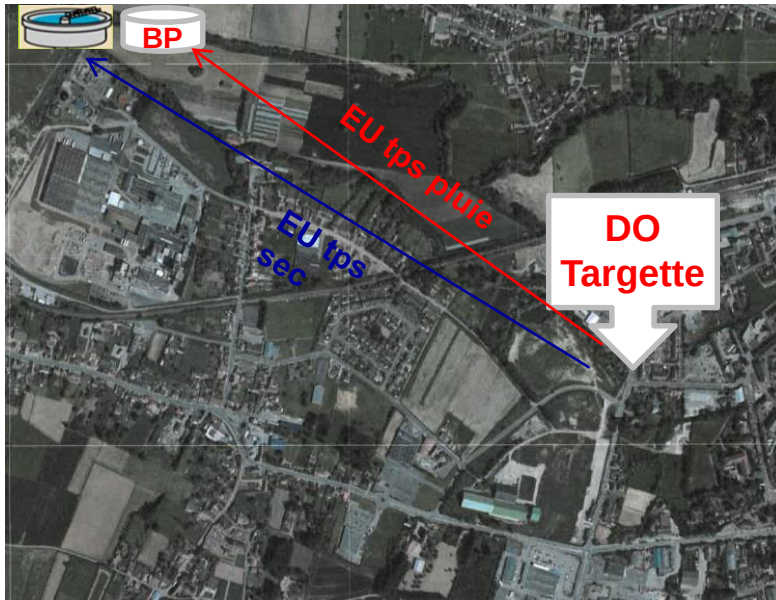
Arrêté du 21/07/2015

Jugement de la conformité ERU du système de collecte

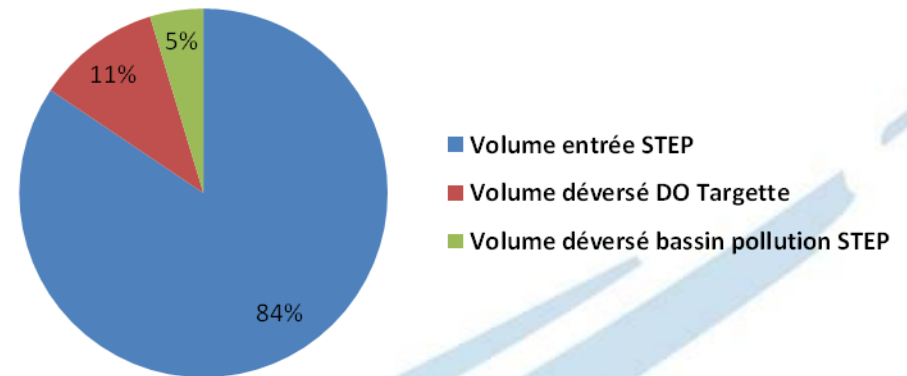
- **Autosurveillance des déversoirs d'orage >120 kg/j (2 000 eh) au plus tard au 31/12/2015,**
- **Critères de jugement de conformité par temps de pluie (3 options) :**
(hors conditions exceptionnelles : inondations, pluies exceptionnelles, ...)
 1. **Rejets par temps de pluie <5% des volumes d'eaux usées produites par l'agglomération d'assainissement,**
 2. **Rejets par temps de pluie <5% des flux de pollution produits pas l'agglomération d'assainissement,**
 3. **Moins de 20 jours de déversements au niveau de chaque déversoir soumis à autosurveillance réglementaire.**

LES ENJEUX DE LA GESTION DES EAUX PLUVIALES

EXEMPLES SUR LE BASSIN DE LA CANCHE



Système d'assainissement Hesdin Marconnelle Bilan autosurveillance 2015

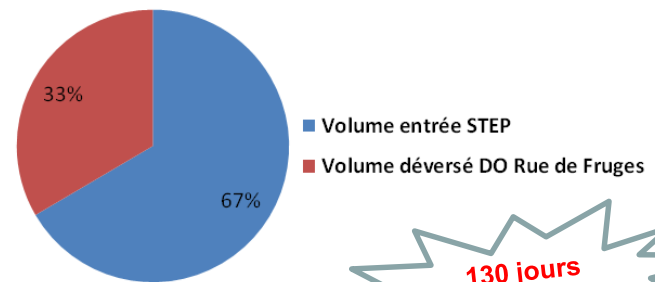


LES ENJEUX DE LA GESTION DES EAUX PLUVIALES

EXEMPLES SUR LE BASSIN DE LA CANCHE

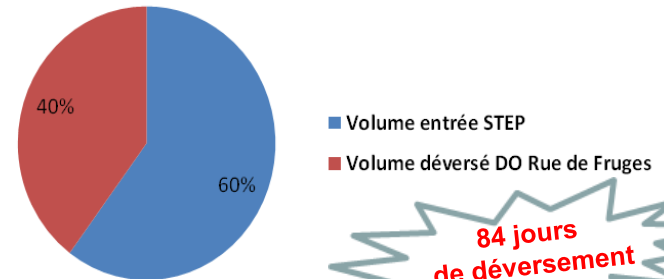


Système d'assainissement urbain St Pol/Ternoise Bilan autosurveillance 2015



130 jours
de déversement

Système d'assainissement urbain St Pol/Ternoise Bilan autosurveillance 2016 (janv-juin)



84 jours
de déversement

AGENCE DE L'EAU
ARTOIS - PICARDIE

Etablissement public du Ministère chargé
du développement durable

ISO 9001
ISO 14001
OHSAS 18001

LES ENJEUX DE LA GESTION DES EAUX PLUVIALES

DES ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES IMPORTANTES

Arrêté du 21/07/2015

Jugement de la conformité ERU du système de collecte

- **Option(1,2 ou 3) retenue par le service Police de l'Eau en concertation avec le Maître d'Ouvrage :**
 - **Arrêté Préfectoral**
- **Prise en compte de la variabilité interrannuelle de la pluviométrie :**
 - **Conformité jugée sur 5 années de mesures**
- **Les conséquences de la non-conformité :**
 - **Le Préfet établit un rapport pour manquement administratif,**
 - **La Collectivité établit un programme de travaux :**
 - **Concertation avec la Police de l'Eau et l'Agence de l'Eau,**
 - **Analyse économique et environnementale,**
 - **Calendrier de mise en œuvre des travaux <10 ans.**

LES ENJEUX DE LA GESTION DES EAUX PLUVIALES

DES RÉPONSES TECHNIQUES

- **Expertise préalable des données d'autosurveillance ;**
- **Partage de l'état des lieux ;**
- **Choix des scénarii :**
 - Développement de techniques alternatives
 - Passage en réseau séparatif
 - Déraccordement de surfaces actives urbaines, industrielles
 - Déconnexion du milieu naturel
 - Bassin de pollution

→ Cohérence globale du projet

LES ENJEUX DE LA GESTION DES EAUX PLUVIALES

DES RÉPONSES TECHNIQUES

- Méthodes curatives : réalisation de bassins de stockage :



- Méthodes préventives : gestion intégrée des eaux pluviales :

- Infiltrer la goutte d'eau là où elle tombe ;
- Stocker et renvoyer à faible débit une fois la pluie passée (de préférence vers le milieu naturel).



LES ENJEUX DE LA GESTION DES EAUX PLUVIALES

L'ACCOMPAGNEMENT FINANCIER

- **Axe fort du Xème Programme d'intervention**
- **Budget en hausse au 01/01/2013**
 - **33 M€ au 9ème Programme**
 - **62 M€ au 10ème Programme**
 -Seule politique avec un taux d'aide en hausse
- **Impact des systèmes d'assainissement sur le bon état**
- **des masses d'eau :**

nouveauté

- **Majoration des taux de financement +20% depuis 01/01/2016**
 - Etudes : subvention 50%
 - Travaux : Avance 45% + Subvention 20% + Subvention urbain/rural 15% (plafond 25 €HT/m2 de surface imperméabilisée déracordée)
 - Actions de sensibilisation : subvention 50% (limitée à 20 000 €)

nouveauté

- **Déploiement de la gestion des eaux pluviales en milieu industriel**

LES ENJEUX DE LA GESTION DES EAUX PLUVIALES

EN CONCLUSION

CHANGER L'APPROCHE DU PROJET ET LES HABITUDES

IL EST DANGEREUX
de s'aventurer
dans ce bassin
qui est un ouvrage
d'assainissement où l'eau
peut monter brusquement
et à tout moment

- Avoir une politique délibérée de limitation des ruissellements ;
- Développer une stratégie « eaux pluviales » dès l'amont ;
- Valoriser les eaux pluviales dans le paysage urbain ;
- Recourir à une maîtrise d'œuvre pluridisciplinaire ;
- Bien communiquer ;
-

Commission Locale de l'Eau SAGE de la Canche

LES ENJEUX DE LA GESTION DES EAUX PLUVIALES

MERCI DE VOTRE ATTENTION

